

INFORMATION SELF

Pour vous simplifier la prise en charge administrative du coût des repas et vous permettre le suivi et l'alimentation du compte directement sur Ecole Directe, la gestion du self est informatisée.

Les élèves du Collège recevront un badge personnel avec une photo et un code barre. Cette carte sera présentée à l'entrée du self pour être badgée.

Les élèves du Primaire seront badgés au self en fonction d'une liste établie chaque matin par l'enseignant.

Le compte self « porte-monnaie » de chaque élève est consultable sur le portail ECOLE DIRECTE dans l'onglet « situation financière ».

Le choix du régime (externe, demi-pensionnaire) sera à faire par les familles à la rentrée, il sera possible de choisir le forfait 4 jours, ou le repas à l'unité.

Pour les élèves au FORFAIT :

Le prix du forfait « 4 jours » sera facturé avec la contribution familiale et les autres frais fin septembre (facture annuelle). Selon le mode de règlement choisi : paiement à réception ou en 3 fois (en ligne sur Ecole directe, chèques, espèces) ou par prélèvement automatique mensuel en 9 fois.

Il ne sera pas nécessaire d'alimenter le compte en cours d'année.

Le prix du forfait représente en moyenne une économie de 0.30 € par repas par rapport au repas à l'unité.

Sur le compte « self » il y aura seulement les dates des passages qui apparaîtront.

Tout changement de régime pourra être effectif au début de chaque trimestre (1^{er} janvier et 1^{er} avril).

Pour les élèves au repas à l'unité (occasionnel) :

Le prix du repas est à retrouver sur la feuille des tarifs.

Vous devez créditer le compte « porte-monnaie » par avance et régulièrement soit :

- En ligne via ECOLE DIRECTE : onglet « situation financière »
- Par chèque à l'ordre de OGE C SAINT JOSEPH AUBIERE (en précisant au dos le nom et prénom du ou des enfants et la classe)
- En espèces auprès de l'accueil

Aucune facture et aucun prélèvement ne sont effectués en cours d'année scolaire.

ATTENTION

Pendant l'année, si vous n'avez pas choisi le forfait, veuillez approvisionner régulièrement le compte de votre enfant